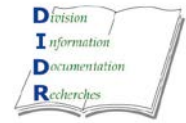


BOSNIE-HERZEGOVINE



29 novembre 2017



Les groupes armés bosno-serbes de Milići en 1992-1995

Organisation et implication alléguée dans des crimes de guerre

Avertissement

Ce document a été élaboré par la Division de l'Information, de la Documentation et des Recherches de l'Ofpra en vue de fournir des informations utiles à l'examen des demandes de protection internationale. Il ne prétend pas faire le traitement exhaustif de la problématique, ni apporter de preuves concluantes quant au fondement d'une demande de protection internationale particulière. Il ne doit pas être considéré comme une position officielle de l'Ofpra ou des autorités françaises.

Ce document, rédigé conformément aux lignes directrices communes à l'Union européenne pour le traitement de l'information sur le pays d'origine (avril 2008) [cf. https://www.ofpra.gouv.fr/sites/default/files/atoms/files/lignes_directrices_europeennes.pdf], se veut impartial et se fonde principalement sur des renseignements puisés dans des sources qui sont à la disposition du public. Toutes les sources utilisées sont référencées. Elles ont été sélectionnées avec un souci constant de recouper les informations.

Le fait qu'un événement, une personne ou une organisation déterminée ne soit pas mentionné(e) dans la présente production ne préjuge pas de son inexistence.

La reproduction ou diffusion du document n'est pas autorisée, à l'exception d'un usage personnel, sauf accord de l'Ofpra en vertu de l'article L. 335-3 du code de la propriété intellectuelle.

Table des matières

1. Les groupes armés bosno- serbes à Milići en 1992.....	3
1.1. Création et organisation	3
1.2. Massacre de Zaklopača en mai 1992	4
1.3. Le camp de Sušica et autres lieux de détention autour de Vlasenica et Milići	5
1.4. Expulsion de villageois musulmans près de Milići et Vlasenica en juin 1992	6
2. La milice privée de Rajko Dukić.....	6
3. La brigade de Milići lors du siège de Srebrenica en 1995	7
3.1. Encerclement et blocus de la ville	7
3.2. Assaut final et exactions lors de la prise de l'enclave	8
3.3. Tentative de fuite des hommes de l'enclave et exécutions de masse	10
3.4. Massacre de l'école Luke près de Tišća	10
3.5. Poursuite et exécutions sommaires entre le 17 juillet et le 2 août 1995	11
Bibliographie.....	12

Résumé : Création et organisation de groupes armés séparatistes bosno-serbes à Milići (anciennement dans la municipalité de Vlasenica) en 1991-1995. Massacre de Zaklopača en mai 1992. Le camp de Sušica et autres lieux de détention autour de Vlasenica et Milići. Expulsion de villageois musulmans près de Milići et Vlasenica en juin 1992. La milice privée de Rajko Dukić. La brigade de Milići lors du siège de Srebrenica en 1995 : encerclement et blocus de la ville, assaut final et exactions lors de la prise de l'enclave, tentative de fuite des hommes de l'enclave et exécutions de masse, massacre de l'école Luke près de Tišća, poursuite et exécutions sommaires entre le 17 juillet et le 2 août 1995.

Abstract: Creation and organization of Bosnian Serb separatist armed groups in Milići (formerly in the Vlasenica municipality) in 1991-1995. Massacre of Zaklopača in May 1992. The Sušica camp and other places of detention around Vlasenica and Milići. Expulsion of Muslim villagers near Milići and Vlasenica in June 1992. The private militia of Rajko Dukić. Milići's brigade during the siege of Srebrenica in 1995: encirclement and blockade of the city, final assault and exactions during the capture of the enclave, attempted escape of the men from the enclave and mass executions, massacre of the Luke school near Tišća, pursuit of escapes and summary executions between 17 July and 2 August 1995.

Nota : La traduction des sources en langues étrangères est assurée par la DIDR.

1. Les groupes armés bosno- serbes à Milići en 1992

1.1. Création et organisation

Milići est une localité de Bosnie-Herzégovine. Jusqu'au conflit de 1992-1995, elle se rattachait à la municipalité de Vlasenica avant de devenir une commune séparée. Selon l'encyclopédie en ligne Wikipedia, source de fiabilité incertaine, se référant au recensement de 1991 dont la publication n'a pu être trouvée dans les sources publiques, sa population à cette date s'élève à 16 038 habitants dont 7 931 Serbes (49,45%), 7 931 Musulmans (Bosniaques, 48,66%) et 302 autres (1,87%). A la même date, l'agglomération centrale est peuplée de 2 229 Serbes (92,33%), 107 Musulmans (4,43%) et 78 autres (3,21%). La principale entreprise de la ville est la compagnie minière Boksit (bauxite) dirigée par l'homme d'affaires Rajko Dukić, mécène culturel et sportif (voir 2.)¹.

Au début de 1991, alors que la Bosnie-Herzégovine revendique son indépendance par rapport à la Yougoslavie, un mouvement séparatiste bosno-serbe se développe autour du Parti Démocrate serbe (*Srpska Demokratska Stranka*, SDS) présidé par Radovan Karadžić².

Dès juillet-août 1991, des groupes armés liés au SDS commencent à se rassembler et à dresser des barricades autour de Milići, dans la partie majoritairement serbe de la municipalité de Vlasenica. Ils comptent entre 1 200 et 1 500 hommes au total, arborent des insignes « Tchetniks » (ultranationalistes serbes) et des cocardes, et intimident la population civile musulmane³.

Le 9 janvier 1992, l'Assemblée des Serbes de Bosnie, dominée par le SDS, proclame l'indépendance de la « République du peuple serbe de Bosnie-Herzégovine » (Republika Srpska, RSB). Cependant, le gouvernement légal de Sarajevo organise un référendum, les 29-février-1^{er} mars 1992, boycotté par la communauté serbe, qui aboutit à la proclamation d'indépendance de la Bosnie-Herzégovine le 1^{er} mars 1992. La Republika Srpska développe sa propre organisation politique et militaire avec le soutien de l'armée fédérale yougoslave et de groupes paramilitaires recrutés en Serbie⁴.

Début avril 1992, au début de la guerre civile opposant les séparatistes bosno-serbes au gouvernement bosnien, un grand nombre de soldats et réservistes serbes, avec de l'artillerie, des chars et des véhicules blindés, se rassemblent dans le secteur de Milići et Vlasenica. Le 21 avril 1992, les autorités bosno-serbes de facto ordonnent la mobilisation des réservistes bosno-serbes au sein de l'Armée serbe de Bosnie-Herzégovine (*Vojska Srpske Republike Bosne i Herzegovine*, VRS). Ces forces se concentrent à Milići et reçoivent la visite de plusieurs hauts responsables de la République serbe de Bosnie, dont Radovan Karadžić⁵.

Des négociations s'ouvrent entre la municipalité de Vlasenica et le SRS en vue de créer une municipalité serbe dans la partie de la commune à majorité serbe : Rajko Dukić joue un rôle actif dans ces tractations, ainsi que le président de la section locale du SRS, Tomislav Savkić, qui menace de recourir à la force si les Musulmans s'opposent à la scission⁶. D'après un témoignage recueilli par le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY), la municipalité parallèle serbe de Vlasenica est proclamée le 31 mars 1992, ayant son siège à Milići, mais ne commence à fonctionner que le 13 avril⁷.

¹ Wikipedia, « Milići, Republika Srpska » (en anglais), m. à j. 25/10/2017. Id., « Milići (République serbe de Bosnie) » (en français), m. à j. 11/08/2014.

² Sur le contexte politique du début de la guerre, voir TPIY, « Jugement - Le procureur contre Momčilo Krajišnik », 27/09/2006, p. 15 à 54.

³ TPIY, « Jugement - Radovan Karadžić », 24/03/2016, § 1102.

⁴ TPIY, « Jugement - Le procureur contre Momčilo Krajišnik », 27/09/2006, p. 15 à 54.

⁵ TPIY, « Jugement - Radovan Karadžić », 24/03/2016, § 1105-1106. Id., « Jugement - Le procureur contre Momčilo Krajišnik », 27/09/2006, §348.

⁶ TPIY, « Jugement - Le procureur contre Momčilo Krajišnik », 27/09/2006, §348.

⁷ TPIY, « Karadzic », 15/02/2013.

Egalement fin mars ou début avril 1992, les Musulmans de Milići, minoritaires et se sentant menacés par les groupes armés serbes, quittent la localité pour se réfugier à Vlasenica, ville à majorité musulmane⁸. Entre le 21 et le 23 avril 1992, des troupes de l'armée fédérale yougoslave, aidées par des Bosno-Serbes armés originaires de la région, y compris des réservistes de Milići, s'emparent de Vlasenica⁹. La municipalité parallèle serbe est aussitôt transférée de Milići à Vlasenica, des postes de contrôle mis en place et un régime discriminatoire instauré à l'encontre des habitants musulmans¹⁰. Milići et Vlasenica deviennent des municipalités séparées, leur délimitation donnant lieu à des discussions au sein des autorités bosno-serbes en juin 1992¹¹.

Du fait de ces transferts et de l'imbrication administrative entre les deux localités, les sources présentent souvent les événements de Milići parmi ceux concernant la municipalité de Vlasenica¹². Ainsi, Tomislav Savkić, cité comme témoin par le TPIY, est présenté tantôt comme « ancien officier de la Republika Srpska et responsable municipal de Milići »¹³ et tantôt comme « ancien président de l'assemblée municipale de Vlasenica »¹⁴.

1.2. Massacre de Zaklopača en mai 1992

Dans les premiers jours de mai 1992, environ 200 civils musulmans des environs viennent se réfugier à Zaklopača, village minier situé entre Vlasenica et Milići où les relations entre communautés sont encore pacifiques, pour éviter d'être pris dans les affrontements entre milices musulmanes et serbes¹⁵. Selon les informations recueillies ultérieurement par le TPIY, ces civils viennent du village de Žutica (municipalité de Bratunac), brûlé le 3 mai par les forces bosno-serbes. Dans les jours qui suivent, la police bosno-serbe passe à Zaklopača pour confisquer les armes des musulmans. Le 16 mai, des hommes armés non identifiés, portant l'uniforme vert olive de l'armée nationale yougoslave, certains masqués ou portant des cocardes, se présentent au village et abattent au moins 60 civils musulmans¹⁶. Selon les conclusions de l'enquête du TPIY, les victimes étaient toutes des civils, y compris des femmes et enfants, ou des soldats gouvernementaux bosniaques capturés. La plupart des tués ont été délibérément abattus d'une balle dans la bouche¹⁷. Les Musulmans rescapés du massacre quittent le village : certains parviennent à se réfugier à Gradina, d'autres sont capturés dans les bois ou sur la route par les forces bosno-serbes. Les maisons vacantes sont occupées par des Serbes¹⁸.

Dans les jours suivants, une équipe technique, avec des engins de chantier et des masques à gaz, vient enterrer les corps dans une fosse commune. Les restes sont plus tard déterrés et transférés hors du village¹⁹. En 2004, un charnier est découvert non loin de Zaklopača, contenant les corps de 54 victimes²⁰.

⁸ COHEN Roger, "Lost in War, a special report: one Bosnian Family, torn apart and scattered", The New York Times, 31/12/1994.

⁹ TPIY, "Judgement - Radovan Karadžić", 24/03/2016, §1112-1116. TPIY, « Jugement - Le procureur contre Momčilo Krajišnik », 27/09/2006, §349.

¹⁰ TPIY, « Jugement - Le procureur contre Momčilo Krajišnik », 27/09/2006, §349.

¹¹ TPIY, "Judgement - Radovan Karadžić", 24/03/2016, §1112.

¹² Notamment TPIY, « Jugement - Le procureur contre Momčilo Krajišnik », 27/09/2006, §346-358.

¹³ TPIY, « Press », 22/10/2014.

¹⁴ Balkan Insight, "Mladic Witness: Muslims Planned 'Slaughter' in Vlasenica", 23/10/2014.

¹⁵ TPIY, "Judgement - Radovan Karadžić", 24/03/2016, § 1132-1139. Id., "Karadzic", 28/02/2013.

¹⁶ TPIY, "Judgement - Radovan Karadžić", 24/03/2016, § 1132-1139. TPIY, « Jugement - Le procureur contre Momčilo Krajišnik », 27/09/2006, §350.

¹⁷ TPIY, "Judgement - Radovan Karadžić", 24/03/2016, § 1146.

¹⁸ TPIY, "Judgement - Radovan Karadžić", 24/03/2016, § 1144-1145.

¹⁹ TPIY, "Judgement - Radovan Karadžić", 24/03/2016, § 1143.

²⁰ Le Courrier des Balkans, « Bosnie-Herzégovine : six criminels de guerre arrêtés dans la région de Srebrenica », 07/09/2016.

Selon le TPIY, ce massacre fait partie d'une série d'opérations coordonnées, conduites pendant une courte période dans des localités proches et selon le même processus et pouvant, de ce fait, être considérées comme participant d'un même plan de purification ethnique²¹.

Parmi les personnes impliquées dans le massacre de Zaklopača figure un employé de Boksit recruté au sein des groupes armés locaux : Branko (ou Brano) Jolovic, ancien garde du stade de football de Milići²². Son rôle dans cet épisode fait l'objet de témoignages contradictoires : un témoin affirme qu'il n'était pas armé et se trouvait là par hasard tandis qu'un autre l'a vu armé et servant de guide aux auteurs de la tuerie²³.

Après la guerre, les auteurs du massacre font l'objet de poursuites de la justice bosnienne. En septembre 2016, les forces spéciales de la Sécurité d'Etat bosnienne (SIPA) arrêtent cinq hommes, anciens policiers et militaires des forces séparatistes serbes, habitant à Milići et Vlasenica, soupçonnés d'avoir participé à ce massacre. Ces hommes, Branko Jolović, Milomir Milošević, Nenad Vukotić, Nikola Lošić et Dejan Milanović, sont placés en détention. Un sixième suspect, Radomir Pantić, se trouvait déjà en détention préventive pour son implication présumée dans le massacre de Srebrenica en 1995 (voir 2.)²⁴. Le magazine francophone Le Courrier des Balkans rapporte les réactions locales à ces arrestations :

*« Les organisation de vétérans serbes et les familles des six hommes ont été les seules à réagir pour l'instant. Dragutin Đuričić, le représentant des anciens combattants de Milici, se dit convaincu que les inculpés "vont prouver leur innocence". Le maire de la ville, Momir Lazarević estime que l'important est que la vérité éclate et que les habitants et la municipalité ne soit pas stigmatisés. »*²⁵

1.3. Le camp de Sušica et autres lieux de détention autour de Vlasenica et Milići

Selon les conclusions présentées par le procureur du TPIY à l'encontre Momčilo Krajišnik, un des principaux dirigeants bosno-serbes :

« Le camp de Sušica a été créé le 31 mai 1992 sur ordre de Svetozar Andrić, chef de brigade de Birač, et en exécution d'une décision de la SAO²⁶ de Birač fixant les modalités de départ des Musulmans. Les gardiens du camp, placés sous la direction de Veljko Bašić et de Vidoslav Mladenović, son adjoint, étaient membres du MUP et de la VRS. Le MUP²⁷ local et la cellule de crise municipale, dirigés par Milenko Stanić, recevaient régulièrement des rapports sur la situation au camp. La cellule de crise prenait des décisions concernant le camp et les détenus, et notamment sur les remises en liberté, les visites et les échanges. Quelque 2 000 à 2 500 Musulmans des deux sexes et de tous âges ont été détenus au camp de Sušica. Ce camp a fonctionné quatre mois, de juin à septembre 1992. Les premiers jours, plus de 1 000 personnes y étaient. Au bout de quelques jours, des responsables serbes ont autorisé la grande majorité des femmes, soit plus de 800 d'entre elles, à quitter le camp, après les avoir dépouillées de leurs objets précieux et leur avoir fait signer une déclaration indiquant qu'elles quittaient de leur propre gré la municipalité. Les conditions de vie dans le camp étaient désastreuses. Les détenus étaient astreints à effectuer différents travaux ; Ils ont ainsi dû enterrer les hommes tués à Drum, creuser des tranchées et porter des munitions sur la ligne de

²¹ TPIY, "Judgement - Radovan Karadžić", 24/03/2016, § 2460.

²² TPIY, "Karadzic", 28/02/2013.

²³ TPIY, "Karadzic", 28/02/2013.

²⁴ Le Courrier des Balkans, « Bosnie-Herzégovine : six criminels de guerre arrêtés dans la région de Srebrenica », 07/09/2016.

²⁵ Le Courrier des Balkans, « Bosnie-Herzégovine : six criminels de guerre arrêtés dans la région de Srebrenica », 07/09/2016.

²⁶ Srpska Autonomna Oblast, Région autonome serbe.

²⁷ Ministarstvo Unutrašnjih Poslova, Ministère de l'intérieur.

front. Ils étaient sous-alimentés, ne disposaient pas de suffisamment d'eau, étaient privés de soins médicaux et les conditions d'hygiène étaient mauvaises. »²⁸

Le 30 septembre 1992, à la suite d'une visite de Radovan Karadžić où celui-ci prononce un discours très hostile envers les Musulmans, les 140 à 150 détenus musulmans du camp de Sušica sont emmenés et abattus pendant la nuit par des agents du ministère de l'Intérieur bosno-serbe. La cellule de crise de Vlasenica décide alors la fermeture du camp²⁹.

Au moins 11 autres lieux sont utilisés comme centres de détention pendant le conflit sur les territoires de Vlasenica et Milići, notamment la scierie et la maison de la culture de Milići³⁰.

1.4. Expulsion de villageois musulmans près de Milići et Vlasenica en juin 1992

Le 7 juin 1992, le Corps de l'Est de la Bosnie, commandement régional de la VRS, ordonne d'assurer la sécurité de Milići en « nettoyant³¹ » la route de Milići à Vlasenica ainsi que la région environnante appelée Birač. Cette opération est effectuée par la police spéciale bosno-serbe (PJP) avec la participation d'unités de la VRS et de groupes bosno-serbes locaux. Les habitants musulmans sont expulsés de 16 villages, certains hommes musulmans étant interrogés et battus. 200 civils musulmans, essentiellement des femmes et enfants, sont enfermés au camp de concentration de Sušica, d'autres transportés à Kladanj, point de passage vers la zone tenue par les forces gouvernementales bosniennes. Des maisons sont pillées par des habitants bosno-serbes. Parmi les villages touchés, un seul, Zaklopača, appartient à l'actuelle municipalité de Milići, plusieurs autres à celle de Vlasenica³².

2. La milice privée de Rajko Dukić

Selon Roger Cohen, journaliste du quotidien américain The New York Times ayant effectué un reportage à Milići en 1994, Rajko Dukić, d'origine serbe, ingénieur des mines, s'établit dans cette localité en 1967. Il donne à la mine une expansion considérable et lui adjoint un groupe d'import-export, Boksit Trade : les logements, commerces et équipements de Milići dépendent du groupe Boksit³³. Au début des années 1990, Rajko Dukić devient un des principaux cadres du SDS. Le 31 juillet 1991, il est élu à l'unanimité président du bureau exécutif de ce parti³⁴.

Rajko Dukić joue un rôle actif dans le mouvement séparatiste bosno-serbe. Le 1^{er} ou 2 mars 1992, au tout début du conflit, avec d'autres responsables du SDS, il dirige les groupes armés qui mettent en place des barricades dans les lieux stratégiques de Sarajevo³⁵.

Le 26 juillet 1992, à la 17^e session de l'assemblée bosno-serbe, Rajko Dukić tient un discours ambigu sur l'expulsion des juges musulmans de Vlasenica, Bratunac et Zvornik

²⁸ TPIY, « Jugement - Le procureur contre Momčilo Krajišnik », 27/09/2006, §353.

²⁹ TPIY, « Jugement - Le procureur contre Momčilo Krajišnik », 27/09/2006, §356.

³⁰ TPIY, « Jugement - Le procureur contre Momčilo Krajišnik », 27/09/2006, §356.

³¹ « Mop up » et « Cleanse », termes employés entre guillemets dans le texte anglais du TPIY.

³² TPIY, « Jugement - Radovan Karadžić », 24/03/2016, § 1132-1134.

³³ COHEN Roger, « Lost in War, a special report: one Bosnian Family, torn apart and scattered », The New York Times, 31/12/1994.

³⁴ TPIY, « Jugement - Radovan Karadžić », 24/03/2016, § 63.

³⁵ TPIY, « Jugement - Radovan Karadžić », 24/03/2016, § 2253, 3533-3556. COHEN Roger, « Lost in War, a special report: one Bosnian Family, torn apart and scattered », The New York Times, 31/12/1994.

et déclare que sur les 120 000 Musulmans qui vivaient dans la région du Birač (comprenant Milići et Vlasenica), il « espère » que la moitié a disparu³⁶.

Lors de la même session, Radovan Karadžić, président de la république séparatiste, annonce son intention de dissoudre les groupes paramilitaires indépendants, militairement peu efficaces et accusés de pillages. Cet ordre est réitéré plusieurs fois au cours des mois suivants³⁷. D'après un rapport rédigé le 28 juillet 1992 par le service de renseignements de la VRS, ces groupes, recrutés en partie en Bosnie-Herzégovine et en partie en Serbie, comptant 4 000 à 5 000 hommes au total, étaient souvent liés à des dirigeants locaux du SDS. Ils sont progressivement intégrés à la Défense territoriale (*Teritorijalna Odbran*, TO) puis à l'armée bosno-serbe (*Vojska Republike Srpske*, VRS), certains groupes conservant leur autonomie tout au long du conflit³⁸.

Dans le cadre de cette politique de reprise en main, en septembre 1992, Radovan Karadžić ordonne à un de ses lieutenants, Manojlo Milovanović, de désarmer la milice personnelle de Rajko Dukić³⁹.

En décembre 1994, le journaliste du New York Times décrit Rajko Dukić comme un homme d'affaires toujours actif dans l'import-export, ayant transféré l'essentiel de son activité à Belgrade mais ne suivant plus que de loin les événements de Bosnie-Herzégovine⁴⁰.

Le 12 juillet 1995, Rajko Dukić est impliqué indirectement dans le massacre de Srebrenica (voir 3.) : selon un témoin interrogé par le TPIY en 2012, il fournit les autobus pour transporter de Milići à Bratunac des prisonniers musulmans capturés en essayant de s'enfuir de Srebrenica. Le témoin dit avoir vu, à Milići, six autobus chargés de prisonniers, et entendu dire que Rajko Dukić avait fourni 25 autres autobus dans ce but. Les captifs sont conduits à Bratunac, Zvornik et autres lieux et exterminés⁴¹.

Après la guerre, Rajko Dukić reprend la direction de son entreprise à Milići avec une gestion fortement teintée de paternalisme : entre autres, ses employés sont tenus de lire les quatre ouvrages publiés par leur patron⁴².

Dans les sources publiques consultées, aucune autre information n'a été trouvée sur l'implication de Rajko Dukić et de sa milice dans le conflit de 1992-1995. Il est à noter que Rajko Dukić ne semble avoir jamais fait l'objet de poursuites de la justice internationale ou nationale.

3. La brigade de Milići lors du siège de Srebrenica en 1995

3.1. Encerclement et blocus de la ville

Une unité désignée comme « bataillon de Milići » est active au sein des forces bosno-serbes en 1994-1995. D'après un témoin du nom de Rade Ravnjakovic, interrogé par la justice bosnienne en 2015, le militaire bosno-serbe Aleksandar Cvetkovic, poursuivi pour implication dans le génocide de Srebrenica (voir plus loin), faisait partie de cette unité avant d'être appelé à rejoindre la 10^{ème} section de commando, commandée par Milorad Pelemis. Le témoin et l'accusé, qui étaient voisins avant la guerre, servaient ensemble dans cette section⁴³.

³⁶ TPIY, "Judgement - Radovan Karadžić", 24/03/2016, § 723 et 2748.

³⁷ TPIY, "Judgement - Radovan Karadžić", 24/03/2016, § 3211-3217.

³⁸ TPIY, « Jugement - Le procureur contre Momčilo Krajišnik », 27/09/2006, §208-222.

³⁹ TPIY, "Judgement - Radovan Karadžić", 24/03/2016, § 3216.

⁴⁰ COHEN Roger, "Lost in War, a special report: one Bosnian Family, torn apart and scattered", The New York Times, 31/12/1994.

⁴¹ TPIY, "Judgement - Radovan Karadžić", 24/03/2016, § 5710. Sense Tribunal, "PASSING THE BUCK", 09/02/2012.

⁴² B92, "Neobična pravila direktora iz Srpske", 25/09/2015.

⁴³ Detektor, "Former Bosnian Serb Soldier Distributed Aid, Witnesses Say", 10/02/2015.

En 1995, une unité bosno-serbe désignée comme « brigade de Milići » (« Milici Brigade » en anglais) fait partie des unités de la VRS placées sous l'autorité du Drina Corps, un des commandements régionaux de la VRS. Ce corps, formé en novembre 1992 sous le commandement du général Milenko Živanović, opère dans la région de Podrinje (vallée de la Drina) comprenant les municipalités de Srebrenica, Bratunac, Vlasenica, Milići, Šekovići et Zvornik. Le colonel Radislav Krstić, chef d'état-major et commandant adjoint du Drina Corps à partir de septembre 1994, devient le chef de corps le 13 juillet 1995. Le lieutenant-colonel Vujadin Popović, chef de la sécurité du Drina Corps à partir d'avril 1995, est chargé de la sécurité et notamment du traitement des prisonniers. Le Drina Corps comprend cinq brigades d'infanterie légère (1^{ères} brigades de Bratunac, Zvornik, Vlasenica et Milići, 1^{ère} et 5^{ème} brigades de Podrinje), la brigade motorisée de Romanija et le bataillon indépendant de Skelani, plus des unités d'artillerie, du génie, des transmissions et de la police militaire. Certaines de ces unités sont désignées par des noms de code⁴⁴.

La brigade Milići participe au siège de Srebrenica, enclave majoritairement musulmane située dans l'est de la Bosnie-Herzégovine, à 44 km à l'est-sud-est de Milići⁴⁵. Selon les informations recueillies par le TPIY, entre janvier et juin 1995, cette unité est positionnée à la limite ouest de l'enclave assiégée, en face d'une zone désignée comme « Bandera Triangle » et tenue par les forces gouvernementales bosniennes. Le bataillon néerlandais (DutchBat) de la Force de protection des Nations Unies (FORPRONU), présent dans l'enclave comme force d'interposition, peut y circuler librement sauf dans le « Bandera Triangle » dont l'accès lui est interdit par les autorités militaires bosniennes⁴⁶.

Du côté des forces séparatistes bosno-serbes, tout le secteur situé entre l'enclave musulmane de Srebrenica et celle de Žepa, à quelques kilomètres à l'ouest, est sous la responsabilité du Drina Corps. Une instruction secrète de Radovan Karadžić, la directive n°7, rédigée le 8 mars 1995 et transmise à ce corps vers le 18 mars, lui ordonne d'entraver autant que possible l'approvisionnement des enclaves de manière à rendre leur survie impossible : cette opération doit être menée de façon discrète pour éviter les protestations internationales⁴⁷. Depuis le début de 1995 jusqu'à la chute de Srebrenica en juillet, les convois d'approvisionnement subissent effectivement des restrictions croissantes, le carburant, puis la nourriture et les produits sanitaires font défaut et la situation humanitaire de l'enclave, peuplée d'environ 40 000 personnes, ne cesse de se dégrader⁴⁸.

De mars à juin 1995, des escarmouches opposent les forces musulmanes de l'enclave aux unités bosno-serbes⁴⁹.

3.2. Assaut final et exactions lors de la prise de l'enclave

Entre la fin de juin et le début de juillet 1995, le Drina Corps, renforcé par de nouvelles unités, se prépare à l'attaque finale contre la ville⁵⁰. Le 2 juillet, les ordres sont envoyés aux unités subordonnées de ce corps, les brigades de Zvornik, Birač, Romanija, Bratunac et Milići⁵¹. Du 6 au matin du 11 juillet, le Drina Corps mène une série de bombardements et attaques préliminaires contre Srebrenica⁵². Le 11 juillet, à partir de 11h00, les forces bosno-serbes commencent à entrer dans l'enclave, provoquant la fuite d'une partie des

⁴⁴ TPIY, "Judgement - Radovan Karadžić", 24/03/2016, § 190-194.

⁴⁵ Voir la carte des enclaves de Srebrenica et Zepa en juillet 1995 : University of Texas, "Srebrenica & Zepa, July 1995", 2001.

⁴⁶ TPIY, "Judgement - Radovan Karadžić", 24/03/2016, § 4977-4978.

⁴⁷ TPIY, "Judgement - Radovan Karadžić", 24/03/2016, § 4979-4982.

⁴⁸ TPIY, "Judgement - Radovan Karadžić", 24/03/2016, § 4985-4992.

⁴⁹ TPIY, "Judgement - Radovan Karadžić", 24/03/2016, § 4993-5003.

⁵⁰ TPIY, "Judgement - Radovan Karadžić", 24/03/2016, § 5004-5009.

⁵¹ TPIY, "Judgement - Radovan Karadžić", 24/03/2016, § 5005-5006.

⁵² TPIY, "Judgement - Radovan Karadžić", 24/03/2016, § 5010-5027.

habitants⁵³. Les unités engagées dans cet assaut sont le 10^{ème} détachement de sabotage, les Loups de la Drina et une partie des brigades Bratunac et Milići⁵⁴.

Une de ces unités, les Loups de la Drina, est mentionnée à plusieurs reprises au cours du conflit. Selon les informations recueillies par le TPIY lors du procès de Radovan Karadžić :

« Le groupe appelé "Loups de la Drina" était une unité spéciale de la Brigade de Zvornik basée à Kiseljak. Elle pouvait être déployée si nécessaire pour défendre certains territoires. Cette unité était commandée par Dragan Jolović, alias "Legenda". Les membres des Loups de la Drina étaient identifiés par un insigne avec une tête de loup sur l'épaule gauche de leur uniforme »⁵⁵.

Toutefois, dans d'autres sources consultées, le chef des Loups de la Drina (« *Vukovi sa Drine* » en serbe) est appelé Milan Jolović, alias « Legenda », et non Dragan⁵⁶. Il apparaît dans une vidéo enregistrée pendant l'assaut de Srebrenica, le 11 juillet 1995, et présentée au TPIY en avril 2013 pendant le procès de Ratko Mladic. On le voit parlant à ses hommes par radio et leur envoyant cette consigne : « Frappez-les dur, je veux entendre les loups hurler ! » Il reçoit en réponse des hurlements de loup, cri de guerre caractéristique de cette unité⁵⁷.

Les Loups de la Drina sont aussi connus sous d'autres noms, « Podrinje Detachment » et « Manœuvres Battalion »⁵⁸.

Le soir du 11 juillet, Ratko Mladic fait réquisitionner les autobus publics des villes de la région pour une « évacuation » de Srebrenica. Ces autobus, venus de plusieurs localités dont Milići, ainsi que des camions fournis par la police bosno-serbe, arrivent à partir du 12 juillet. Les unités du Drina Corps sont chargées d'assurer la surveillance de ces transports et leur ravitaillement en essence sans être informées de leur destination⁵⁹.

Les 12 et 13 juillet 1992, environ 20 000 prisonniers musulmans, femmes, enfants et hommes âgés, sont transportés à Kladanj, point de passage vers la zone gouvernementale⁶⁰.

Cependant, les prisonniers mâles de 12 à 60 ans sont séparés des autres captifs. Leurs biens personnels et documents d'identité sont confisqués ou brûlés, certains sont frappés. Ils sont ensuite évacués vers Bratunac, au nord de Srebrenica⁶¹. Selon les conclusions du TPIY, les unités bosno-serbes dont des membres participent à ces exactions sont : le 5^{ème} régiment de protection, le 10^e détachement de sabotage, les Loups de la Drina, plusieurs officiers du Drina Corps, le bataillon de police militaire du Drina Corps, la brigade de Bratunac et des recrues de Jahorina⁶².

Les exécutions sommaires de prisonniers commencent le 12 juillet à Potočari, dans le nord-est de l'enclave, dans le camp évacué par le bataillon néerlandais de la FORPRONU⁶³. Certains prisonniers sont emmenés et abattus à l'école Luke de Tišća (voir 3.4.)⁶⁴, d'autres à Bratunac et dans des localités proches⁶⁵. Tout ce secteur se trouve sous la responsabilité du Drina Corps, en particulier de la brigade de Bratunac. D'autres unités, notamment des policiers et des recrues de Jahorina, sont présentes⁶⁶.

⁵³ TPIY, "Judgement - Radovan Karadžić", 24/03/2016, § 5028-5035.

⁵⁴ TPIY, "Judgement - Radovan Karadžić", 24/03/2016, § 5031.

⁵⁵ TPIY, "Judgement - Radovan Karadžić", 24/03/2016, § 202.

⁵⁶ Novosti.rs, "Srpska ostala mirna, ali podeljena", 15/05/2016. TPIY, "Tolimir", 23/09/2010. The Christian Science Monitor, "Why 'never again' recurred", 14/07/2005.

⁵⁷ Sense Tribunal, "'WOLVES' AND 'SCORPIONS' AT RATKO MLADIC'S TRIAL", 19/04/2013.

⁵⁸ TPIY, "PANDUREVIC NOTICE OF FILING A PUBLIC REDACTED VERSION OF THE PANDUREVIC FINAL TRIAL BRIEF", 26/07/2010.

⁵⁹ TPIY, "Judgement - Radovan Karadžić", 24/03/2016, § 5082-5088.

⁶⁰ TPIY, "Judgement - Radovan Karadžić", 24/03/2016, § 5108.

⁶¹ TPIY, "Judgement - Radovan Karadžić", 24/03/2016, § 5109-5119.

⁶² TPIY, "Judgement - Radovan Karadžić", 24/03/2016, § 5120.

⁶³ TPIY, "Judgement - Radovan Karadžić", 24/03/2016, § 5136-5145.

⁶⁴ TPIY, "Judgement - Radovan Karadžić", 24/03/2016, § 5146-5154.

⁶⁵ TPIY, "Judgement - Radovan Karadžić", 24/03/2016, § 5292.

⁶⁶ TPIY, "Judgement - Radovan Karadžić", 24/03/2016, § 5155-

3.3. Tentative de fuite des hommes de l'enclave et exécutions de masse

Dans la nuit du 11 au 12 juillet, avant que la totalité de l'enclave de Srebrenica ne passe sous le contrôle des forces bosno-serbes, une partie des hommes qui s'y trouvaient, 10 000 à 15 000 hommes et adolescents musulmans en partie armés, craignant d'être abattus par les soldats bosno-serbes, franchissent la ligne d'encerclement et s'enfuient vers le nord dans l'espoir d'atteindre la zone gouvernementale vers Tuzla⁶⁷. Cette colonne est interceptée par les unités bosno-serbes sur la route de Bratunac à Konjević Polje (entre 25 et 50 km au nord-ouest de Srebrenica). Des échanges de tirs se produisent dans les journées des 12 et 13 juillet. La plupart des hommes de la colonne se rendent dans la journée du 13 tandis que 3 000 à 4 000 d'entre eux parviennent à continuer en direction de Cerska (à une vingtaine de km au nord de Milići et Vlasenica)⁶⁸. Environ 6 000 prisonniers sont conduits dans trois lieux d'enfermement à Konjević Polje, Bratunac et Nova Kasaba⁶⁹.

Plusieurs milliers d'hommes prisonniers sont conduits en divers lieux et sommairement exécutés, principalement dans la journée du 14 juillet. Selon les conclusions du TPIY, la plupart de ces exécutions ont lieu dans le secteur opérationnel de la brigade de Zvornik, certains bataillons de cette unité étant cités par des témoins⁷⁰.

Les 13 et 14 juillet 1995, 3 000 à 4 000 hommes de la colonne de fugitifs, ayant échappé à l'encerclement à Bratunac, parviennent à continuer vers Cerska (à une vingtaine de km au nord de Milići et Vlasenica). Le 14 juillet, près de Milići, ils affrontent les forces bosno-serbes de la brigade de Zvornik. Les combats se poursuivent dans la journée du 15, la brigade de Zvornik recevant des renforts, notamment de la brigade de Krajina, des Loups de la Drina et des Forces spéciales de Podrinje. Dans la journée du 16, Vinko Pandurević, commandant de la brigade de Zvornik, finit par négocier le passage de la colonne à travers le territoire de Zvornik jusqu'aux lignes gouvernementales⁷¹.

Au total, selon les conclusions présentées en mars 2016 par le TPIY, au moins 7 000 prisonniers sont abattus par les forces bosno-serbes à la suite de la chute de Srebrenica⁷². Le TPIY conclut que l'extermination d'une partie significative de la population masculine musulmane de Srebrenica est constitutive du crime de génocide⁷³.

3.4. Massacre de l'école Luke près de Tišća

Dans les journées des 13 et 14 juillet 1995, 21 à 25 hommes musulmans capturés à Potočari sont emmenés par des soldats de la VRS et conduits en camion puis à pied jusqu'à un pâturage proche de l'école Luke, près de Tišća (municipalité de Vlasenica, à 5 km au nord-ouest de cette ville), où ils sont sommairement exécutés⁷⁴. L'opération est commandée par un major de la VRS nommé Sarkić (prénom inconnu), présenté comme « officier de liaison de la brigade de Milići qui se trouvait là par ordre du Drina Corps » : le jugement du TPIY ne précise pas si les soldats appartenaient à la même unité⁷⁵.

⁶⁷ TPIY, "Judgement - Radovan Karadžić", 24/03/2016, § 5036-5038.

⁶⁸ TPIY, "Judgement - Radovan Karadžić", 24/03/2016, § 5155-5165.

⁶⁹ TPIY, "Judgement - Radovan Karadžić", 24/03/2016, § 5166-5188.

⁷⁰ TPIY, "Judgement - Radovan Karadžić", 24/03/2016, § 5297- 5464.

⁷¹ TPIY, "Judgement - Radovan Karadžić", 24/03/2016, § 5165 et 5465-5474.

⁷² TPIY, "Judgement - Radovan Karadžić", 24/03/2016, § 5516.

⁷³ TPIY, "Judgement - Radovan Karadžić", 24/03/2016, § 5825-5830.

⁷⁴ TPIY, "Judgement - Radovan Karadžić", 24/03/2016, § 5146-5154.

⁷⁵ TPIY, "Judgement - Radovan Karadžić", 24/03/2016, § 5147, note 17429.

3.5. Poursuite et exécutions sommaires entre le 17 juillet et le 2 août 1995

Le 17 juillet, Ratko Mladic envoie un ordre de recherche des fugitifs ayant pu se cacher dans les zones sous contrôle bosno-serbe autour de Zvornik et Bratunac. Cet ordre, qui prescrit de « bloquer, écraser et détruire les forces musulmanes isolées », est transmis notamment aux unités subordonnées des brigades de Zvornik, Bratunac et Milići⁷⁶. Entre le 17 juillet et le 2 août, la traque se poursuit dans ce secteur : plusieurs des hommes capturés sont abattus, notamment par des hommes de la brigade de Zvornik, de la police militaire du Drina Corps et du groupe paramilitaire des Scorpions⁷⁷.

La brigade de Milići, bien qu'elle ait opéré dans le même secteur, n'est pas citée nommément parmi les unités responsables d'exactions.

⁷⁶ TPIY, "Judgement - Radovan Karadžić", 24/03/2016, § 5475.

⁷⁷ TPIY, "Judgement - Radovan Karadžić", 24/03/2016, § 5475-5497.

Bibliographie

Sites web consultés du 15 au 24 novembre 2017

Institutions internationales et européennes

Conseil de sécurité des Nations Unies, "Report of the Secretary-General pursuant to Security Council resolution 1019 (1995) on violations of international humanitarian law in the areas of Srebrenica, Zepa, Banja Luka and Sanski Most", 27/11/1995
<http://www.refworld.org/docid/3cc6760c4.html>

Documents du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY)

TPIY, "Judgement - Radovan Karadžić", 24/03/2016, 2 615 p.
http://www.icty.org/x/cases/karadzic/tjug/en/160324_judgement.pdf

TPIY, « Press », 22/10/2014
<http://www.icty.org/sq/node/7205>

TPIY, "Ratko Mladic", 01/09/2014
<https://www.legal-tools.org/doc/9bc526/pdf/>

TPIY, "Karadzic", 28/02/2013
<http://www.icty.org/x/cases/karadzic/trans/en/130228ED.htm>

TPIY, "Karadzic", 15/02/2013
<http://www.icty.org/x/cases/karadzic/trans/en/130215ED.htm>

TPIY, "Tolimir", 05/04/2011
<http://www.icty.org/x/cases/tolimir/trans/en/110405IT.htm>

TPIY, "Tolimir", 23/09/2010
<http://www.icty.org/x/cases/tolimir/trans/en/100923ED.htm>

TPIY, "PANDUREVIC NOTICE OF FILING A PUBLIC REDACTED VERSION OF THE PANDUREVIC FINAL TRIAL BRIEF", 26/07/2010
<https://www.legal-tools.org/doc/065c65/pdf/>

TPIY, « Jugement - Le procureur contre Momčilo Krajišnik », 27/09/2006, 481 p.
<http://www.icty.org/x/cases/krajisnik/tjug/fr/060927.pdf>

TPIY, "Krajisnik", 30/01/2006
<http://www.icty.org/x/cases/krajisnik/trans/en/060130IT.htm>

TPIY, "Obrenovic", n.d.
<http://www.icty.org/x/cases/obrenovic/pros/bcs/obr-pleafacts030520b.htm>

Publications scientifiques

Detektor, "Former Bosnian Serb Soldier Distributed Aid, Witnesses Say", 10/02/2015
<http://www.justice-report.com/en/articles/former-bosnian-serb-soldier-distributed-aid-witnesses-say>

Sense Tribunal, "‘WOLVES’ AND ‘SCORPIONS’ AT RATKO MLADIC’S TRIAL", 19/04/2013.
http://www.sense-agency.com/icity/%E2%80%98wolves%E2%80%99-and-%E2%80%98scorpions%E2%80%99-at-ratko-mladic%E2%80%99s-trial.29.html?news_id=14880

Sense Tribunal, "PASSING THE BUCK", 09/02/2012
http://www.sense-agency.com/icity/passing-the-buck.29.html?cat_id=1&news_id=13630

Detektor, "About BIRN BiH work", n.d.
<http://detektor.ba/en/about-birn-bih-work/>

Médias

Le Courrier des Balkans, « Bosnie-Herzégovine : six criminels de guerre arrêtés dans la région de Srebrenica », 07/09/2016
<https://www.courrierdesbalkans.fr/arrestation-criminels-de-guerre-presumes-region-de-srebrenica>

Balkan Insight, "Mladic Witness: Muslims Planned ‘Slaughter’ in Vlasenica", 23/10/2014
<http://www.balkaninsight.com/en/article/mladic-witness-muslims-prepared-attack-on-vlasenica>

Novosti.rs, "Srpska ostala mirna, ali podeljena", 15/05/2016
http://www.novosti.rs/vesti/naslovna/republika_srpska/aktuelno.655.html:605323-Srpska-ostala-mirna-ali-podeljena

B92, "Neobična pravila direktora iz Srpske", 25/09/2015
http://www.b92.net/biz/vesti/region.php?yyyy=2015&mm=09&dd=25&nav_id=1043812

The Christian Science Monitor, "Why 'never again' recurred", 14/07/2005
<https://www.csmonitor.com/2005/0714/p01s04-woeu.html>

COHEN Roger, "Lost in War, a special report: one Bosnian Family, torn apart and scattered", The New York Times, 31/12/1994
<http://www.nytimes.com/1994/12/31/world/lost-in-war-a-special-report-one-bosnian-family-torn-apart-and-scattered.html?pagewanted=all>

Autres

Wikipedia, « Milići, Republika Srpska » (en anglais), m. à j. 25/10/2017
https://en.wikipedia.org/wiki/Mili%C4%87i,_Republika_Srpska

Wikipedia, « Milići (République serbe de Bosnie) » (en français), m. à j. 11/08/2014
[https://fr.wikipedia.org/wiki/Mili%C4%87i_\(R%C3%A9publique_serbe_de_Bosnie\)](https://fr.wikipedia.org/wiki/Mili%C4%87i_(R%C3%A9publique_serbe_de_Bosnie))